



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-2019-01

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1018-2019 – DÉLÉGATION DE POUVOIRS,
SUIVIS BUDGÉTAIRES, RÈGLES D'APPROVISIONNEMENT ET GESTION
DE LA DETTE, TEL QU'AMENDÉ**

ARTICLE 1

Le règlement 1018-2019, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant à la suite de l'article 28, l'article 28.1 comme suit :

« ARTICLE 28.1 APPELS D'OFFRES QUALITATIFS

Le Conseil municipal délègue au responsable de l'appel d'offres, dans le cadre d'appels d'offres qualitatifs, les critères d'évaluation, la valeur de ces derniers ainsi que le facteur s'additionnant au pointage intérimaire. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Xavier-Antoine Lalande
Président d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

Avis de motion :	11 juin 2019
Présentation du projet de règlement :	11 juin 2019
Adoption du règlement :	09 juillet 2019
Entrée en vigueur :	11 juillet 2019